

Madame Landry propose la nomination de 2 employées de la Caisse comme scrutatrices qui seront chargées de recueillir le résultat des votes auprès du technicien responsable du système de votation. Les scrutatrices s'engagent à agir en toute discrétion et à conserver le résultat du vote secret et confidentiel.

Madame Landry demande une proposition pour l'adoption de cette recommandation.

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de nommer mesdames Laetitia Poncet et Jennifer Bertrand-Magnan scrutatrices.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La présidente invite madame Calasin à présenter l'ordre du jour aux membres présents.

Madame Calasin fait la lecture de tous les points de l'ordre du jour et retourne la parole à la présidente.

Madame Landry demande une proposition pour l'adoption de l'ordre du jour tel que présenté.

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 22 AVRIL 2021

Étant donné que le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 22 avril 2021 a été déposé au même moment que l'avis de convocation sur le site internet de la Caisse et que les membres ont eu l'occasion d'en prendre connaissance, madame Landry demande une proposition afin que le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 21 avril 2021 soit adopté.

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 22 avril 2021.

4. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La présidente présente la revue des principales réalisations de l'année 2021 et termine sa présentation en remerciant les administrateurs, les gestionnaires ainsi que les 137 employés qui n'ont pas fléchi malgré la situation difficile liée à la pandémie qui a persisté tout au long de l'année 2021. Elle poursuit en remerciant tout spécialement monsieur Jean-Pierre Cantin qui a su gouverner, avec jugement et inspiration, pendant l'année 2021.

Elle termine en remerciant les 70 880 membres de la Caisse pour leur confiance.

5. RAPPORT SUR LA SURVEILLANCE DES RÈGLES DÉONTOLOGIQUES

Madame Landry présente le rapport sur la surveillance des règles déontologiques et mentionne :

1. Conflit d'intérêts

Qu'aucune situation de conflit d'intérêts n'est à déclarer;

2. Conformité des dépôts et prêts accordés aux personnes intéressées

Qu'il n'y a eu aucune dérogation;

3. Contrats de fourniture de biens ou de services accordés par la Caisse à des personnes visées par le code.

Qu'aucun contrat n'a été conclu.

6. RAPPORT ANNUEL AU 31 DÉCEMBRE 2021

Madame Landry invite les membres à écouter une courte vidéo portant sur les résultats financiers du Mouvement Desjardins.

Après la vidéo, madame Landry invite le directeur général, monsieur Jean-Pierre Cantin, à présenter les faits saillants du rapport annuel.

Monsieur Cantin invite les membres à visionner une vidéo sur la situation financière de la Caisse pour l'année 2021. Il mentionne qu'il pourra répondre aux questions des membres par la suite.

Pour répondre à une question d'un membre, monsieur Cantin explique ce qu'est une provision pour perte de crédit. Aucune autre question n'est posée par les membres concernant la situation financière de l'année 2021 de la Caisse.

7. PRÉSENTATION DE L'UTILISATION DU FONDS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU MILIEU ET AUTRES ENGAGEMENTS DE LA CAISSE DANS SON MILIEU (FADM)

Madame Nicole Clouâtre, membre du comité Fonds d'aide au développement du milieu (« FADM ») présente le rapport sur l'utilisation du FADM, notamment elle mentionne qu'un montant de 484 920 \$ a été remis en 2021 pour appuyer plusieurs projets et organismes de la communauté et qu'un montant de 62 112 \$ a également été remis sous forme de dons et commandites pour un total de 547 032 \$.

Elle poursuit en rappelant que les secteurs d'activités du FADM que les membres ont priorisés lors de la dernière consultation sont :

1. l'éducation;
2. la santé et les saines habitudes de vie;
3. l'engagement social et humanitaire.

Elle précise qu'une nouvelle consultation des membres pour connaître leurs priorités d'investissement du FADM aura lieu au cours de l'année 2022. Elle poursuit en présentant la répartition des sommes du FADM et des dons et commandites remises en 2021 par secteur d'activités comme suit :

FADM – RÉPARTITION 2021		
Culture	30 050 \$	6%
Développement économique, emploi et entrepreneuriat	73 899 \$	15%
Éducation	130 774 \$	27%
Engagement social et humanitaire	192 358 \$	40%
Santé et saines habitudes de vie	57 839 \$	12%
Total	484 920 \$	100%

DONS ET COMMANDITES – REPARTIONS 2021	
Culture	15 063 \$
Développement économique, emploi et entrepreneuriat	14 500 \$
Éducation	10 745 \$
Engagement social et humanitaire	17 130 \$
Santé et saines habitudes de vie	4 674 \$
Total	62 112 \$

Madame Clouâtre rappelle aux membres qu'en mars 2021, la Caisse s'est dotée d'un *Plan d'engagement et de proximité* afin de se donner une vision sur 3 ans de l'engagement dans le milieu et de l'implication de la Caisse et des membres du conseil d'administration dans la communauté. Ayant procédé, en mars dernier, à un premier bilan annuel des actions et à l'observation des résultats du *Plan d'engagement et de proximité*, les membres du comité ont constaté que la grande majorité des actions planifiées ont été réalisées. Les raisons qui ont freiné les quelques rares projets qui n'ont pas vu le jour sont hors du contrôle de la Caisse et sont principalement liées à la pandémie. Ce bilan a permis de constater que les besoins d'aide alimentaire et de soutien à la détresse psychologique sont beaucoup plus importants qu'ils ne l'étaient avant la pandémie. Le comité en a pris bonne note et a été très attentif à ses besoins et le sera lors des décisions à venir.

Elle poursuit en présentant le solde du FADM de la Caisse au 31 décembre 2021. Ce solde est constitué des fonds qui étaient disponibles au 31 décembre 2020, auxquels a été ajouté un montant de 538 000 \$, adopté lors de l'AGA de l'an dernier. Un montant de 485 000 \$ a été investi dans la communauté au cours de 2021, ce qui a permis une récupération d'impôt de 129 000 \$. Ainsi, le solde du FADM au 31 décembre 2021 est de 1 529 000 \$.

Pour terminer sa présentation, madame Clouâtre invite les membres à visionner une courte vidéo portant sur le bilan de la distinction coopérative 2021 de la Caisse.

Les membres visionnent la vidéo du bilan de la distinction coopérative 2021.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Madame Landry ouvre la période de questions de 15 minutes au conseil d'administration et informe les membres que si le temps ne permet pas de répondre à toutes les questions, celles-ci feront l'objet d'un suivi dans les meilleurs délais après l'assemblée.

Monsieur Cantin répond à la question à savoir s'il y a une obligation pour les membres de déclarer la ristourne qu'ils ont reçue lors de leur déclaration de revenus annuelle.

Madame Landry rappelle aux membres que l'assemblée vise entre autres à permettre le versement des ristournes individuelles et à la communauté et les invite à visionner une vidéo qui présente cet élément distinctif de notre coopérative.

Les membres visionnent la vidéo sur la ristourne.

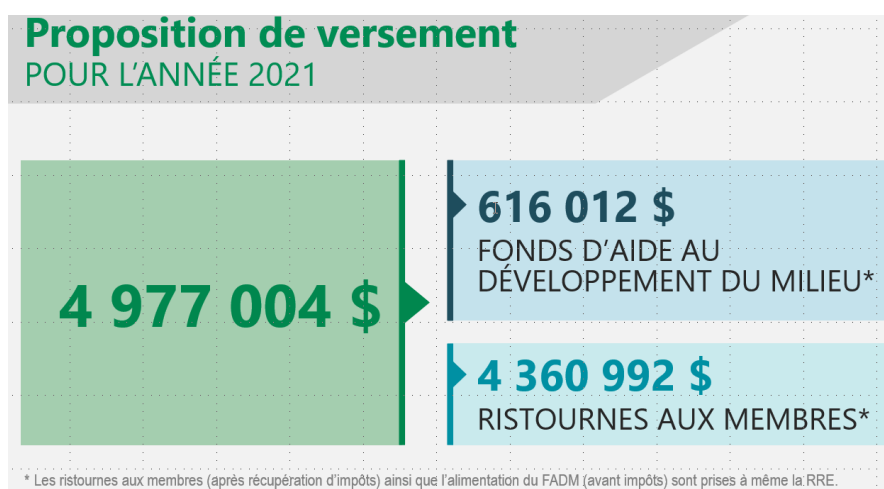
9. PRÉSENTATION DES SCÉNARIOS EN VUE DE LA VOTATION EN DIFFÉRÉ

Après la vidéo, madame Landry précise que les scénarios qui sont recommandés par le conseil d'administration sont les plus avantageux pour les membres et totalement conformes aux encadrements applicables.

- **ADOPTION DE LA RÉPARTITION DES EXCÉDENTS ANNUELS (RISTOURNES)**

Madame Landry rappelle que les excédents se chiffrent à 35,2 M\$ et invite monsieur Cantin à présenter la façon de les répartir.

Monsieur Cantin présente la recommandation du Conseil d'administration concernant la répartition des excédents annuels comme suit :



Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres	35 213 k\$
Autres éléments du résultat global de l'exercice	13 487 k\$
Virements réglementaires aux réserves	(34 163) k\$
Sommes nettes utilisées au cours de l'exercice :	
En provenance de la réserve du FADM	356 k\$ (485 k\$ moins impôt)
En provenance de la RRE pour le versement de la ristourne aux membres*	3 205 k\$ (4 361 k\$ moins impôt)
	3 561 k\$
Intérêts sur les parts de ristournes et les parts sociales	(2) k\$
Ajustement net relatif aux ristournes ANNÉE PRÉCÉDENTE	2 k\$
Solde de l'état de la variation de l'avoir	18 098 k\$
AU 31 DÉCEMBRE 2021	

Alimentation du FADM	(616) k\$	
Utilisation de la RRE pour l'alimentation du FADM	616 k\$	0 k\$
Alimentation de la RRE		(7 058) k\$
Alimentation de la réserve générale		(11 040) k\$
Solde à répartir		0 \$

Madame Landry demande une proposition pour l'adoption de cette recommandation.

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter la proposition du conseil d'administration pour le partage des excédents. Cette proposition de l'assemblée recommandée par le conseil d'administration concernant la répartition des excédents annuels sera soumise au vote après les présentations de ce soir. Madame Landry mentionne que des informations additionnelles concernant le vote seront données plus tard.

• ADOPTION DU VERSEMENT DE RISTOURNES PROVENANT DE LA RÉSERVE POUR RISTOURNES ÉVENTUELLES, DU VERSEMENT DE TOUTE SOMME AU FONDS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU MILIEU ET LES TAUX DE RISTOURNE

La recommandation du conseil d'administration pour le versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles a été présentée par monsieur Cantin précédemment. Madame Landry invite monsieur Cantin à poursuivre avec la recommandation du conseil d'administration pour :

- le versement de toute somme au Fonds d'aide au développement du milieu (FADM); et
- les taux de ristournes.

Monsieur Cantin présente la recommandation du Conseil d'administration de verser une ristourne individuelle de 4 360 992 \$ et une ristourne collective de 616 012 \$ pour un total de 4 977 004 \$ représentant la proposition la plus généreuse conformément aux normes à respecter. Monsieur Cantin poursuit en présentant les détails de la ristourne volume et les taux de ristourne comme suit :

	TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME PARTICULIERS et ENTREPRISES	Équivalent en \$
RISTOURNE VOLUMES¹		
Comptes		727 k\$
Épargne et placements		449 k\$
Fonds	0,61 \$	253 k\$
Prêts et marges de crédit	I	1 436 k\$
RISTOURNE ASSURANCES²	23 \$ / 1 000 \$ de prime	583 k\$
RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT²	0,61 \$ / 1 000 \$ d'achats nets	251 k\$
RISTOURNE PRODUITS²	Montant de 50 \$ ³	661 k\$
TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES		4 361 k\$

¹ Soumise au vote lors de l'assemblée.

² Taux établis par la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

³ Montant pouvant aller jusqu'à 50 \$ pour les membres remplissant les critères d'admissibilité durant 12 mois.

Madame Landry demande une proposition pour l'adoption de cette recommandation.

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter la recommandation du conseil d'administration. Cette proposition de l'assemblée recommandée par le conseil d'administration concernant le versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles, du versement de toute somme au FADM et des taux de ristournes sera soumise au vote après les présentations et discussions de ce soir. Des précisions sur la façon de voter seront transmises plus tard.

ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Avant d'ouvrir la période d'élection, madame Landry invite les membres à visionner une courte vidéo présentant la démarche du profil collectif, le processus d'appel de candidatures et le rôle du conseil d'administration.

Les membres visionnent la vidéo sur la démarche du profil collectif, le processus d'appel de candidatures et le rôle du conseil d'administration.

NOMINATION DES OFFICIERS POUR LA PÉRIODE DES ÉLECTIONS

Madame Landry rappelle qu'elle agira comme présidente d'élection et que madame Calasin agira comme secrétaire d'élection.

10. RAPPORT DU COMITÉ DE MISE EN CANDIDATURE

Madame Landry invite madame Sedef Calasin, présidente du comité de mise en candidature à livrer le rapport du comité à l'Assemblée.

Au nom de ses collègues du comité de mise en candidature, madame Calasin présente le rapport et donne les précisions suivantes :

L'appel de candidatures a été diffusé pour une durée de 20 jours, à partir du 17 janvier 2021 dans tous les établissements de la Caisse et sur ses canaux virtuels.

5 postes sont à combler et le conseil d'administration est plus particulièrement à la recherche de membres répondant aux critères suivants :

Compétences dans l'un ou l'autre des domaines suivants :

Expérience membres/clients
Coopération
Gestion financière
Gestion d'entreprise
Comptabilité
Gouvernance

Autres éléments de représentativité :

Des membres représentant la diversité culturelle.
Et la compétence développement durable qui est considérée comme un atout.

En matière de genre pour maintenir la parité au conseil, il recherche :

- 3 femmes
- 2 hommes

Et, selon les groupes d'âge, il recherche :

Entre une et 2 personnes ayant entre 18 et 34 ans;
Entre une et 2 personnes ayant entre 35 et 49 ans;
Entre une et 2 personnes ayant entre 50 et 64 ans.

À l'issue de l'Appel de candidatures, la Caisse a reçu 5 candidatures qui répondent aux qualités requises par la Loi, le Règlement intérieur de la Caisse et le Code de déontologie de Desjardins.

Madame Calasin précise qu'un document de présentation de toutes les candidatures éligibles a été déposé sur le site internet de la Caisse et est disponible à la Caisse sur demande. Ce document inclut un tableau synthèse des candidatures reçues précisant en quoi chacune d'elles répond ou non aux critères recherchés par le conseil d'administration afin d'enrichir son profil collectif. Elle poursuit en mentionnant que les 5 candidatures éligibles à la fonction d'administrateurs reçues dans les délais sont les suivantes :

1. Madame Francine Guénette;
2. Monsieur Simon Lacoste;
3. Madame Maryame Nabih;
4. Monsieur Richard Phaneuf;
5. Monsieur Michel Richer.

Madame Calasin retourne la parole à la présidente.

11. ÉLECTIONS PAR ACCLAMATION

Puisque la Caisse a reçu un nombre égal de candidatures au nombre de postes à combler, madame Landry déclare élus aux postes de membres du conseil d'administration les personnes suivantes :

1. Madame Francine Guénette
2. Monsieur Simon Lacoste
3. Madame Maryame Nabih
4. Monsieur Richard Phaneuf
5. Monsieur Michel Richer

Madame Landry félicite les administrateurs réélus.

12. DEMANDE DE CESSATION DU FINANCEMENT POUR LES COMBUSTIBLES FOSSILES

Madame Landry précise que c'est avec attention que la Caisse et les membres du conseil d'administration ont pris connaissance des correspondances reçues de quelques membres faisant part de leurs préoccupations en lien avec la présence de Desjardins dans l'industrie des énergies fossiles.

Elle rappelle que lors des assemblées générales annuelles de 2018 et de 2019, étant donné que les caisses ne sont pas souveraines pour ce type de résolution, un vote indicatif sur la proposition concernant les investissements de Desjardins dans les pipelines de sables bitumineux a été tenu afin que la Caisse demande au Mouvement Desjardins de mettre fin de façon permanente au financement et aux investissements de ce type et retire son soutien au projet Trans Mountain. Madame Landry confirme que ces 2 résolutions ont été transmises au Mouvement Desjardins.

Elle affirme que la Caisse et ses administrateurs sont aussi d'avis qu'il faut agir maintenant, car il n'y a pas de planète B et que la lutte contre les changements climatiques s'accélère. Elle confirme que toutes les communications que les membres ont transmises à la Caisse à cet effet ont été acheminées au Mouvement Desjardins. Elle poursuit en donnant des informations sur l'implication de Desjardins dans cette lutte pour la santé de notre planète, plus particulièrement dans l'accompagnement qu'il donne aux sociétés en portefeuille en vue d'améliorer le bilan environnemental des entreprises. Elle poursuit en donnant des informations sur les nombreuses mesures que Desjardins a mises en place depuis 15 ans pour la réduction des GES et sur l'annonce de la mise en place d'un ambitieux plan d'action qui permettra d'atteindre d'ici 2040, un bilan zéro émission nette sur les opérations étendues et sur les activités de financement et d'investissement de ses fonds propres dans trois secteurs clés intenses en carbone : l'énergie, le transport et l'immobilier.

Madame Landry réaffirme que la Caisse et ses administrateurs comprennent l'intérêt des membres à réduire l'empreinte carbone de notre économie et que cet intérêt est vivement partagé.

13. VOTATION EN DIFFÉRÉ - PRÉCISIONS SUR L'EXERCICE DU VOTE SUR LES PROPOSITIONS DE PARTAGE DES EXCÉDENTS

Madame Landry précise aux membres qu'ils seront appelés à voter sur les éléments suivants :

- la répartition des excédents annuels (ristournes);
- le versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles;
- le versement de sommes au Fonds d'aide au développement du milieu (FADM);
- et les taux de ristournes.

Elle présente la façon de voter comme suit :

- Seuls les membres de plein droit pourront voter.
- La réécoute de l'assemblée sera possible par le biais du bouton « mon vote » dans AccèsD ou du lien accessible sur le site Internet de la Caisse.
- Toute la documentation de référence est également disponible sur le site internet ou sur demande auprès de la Caisse. Les rapports annuel et financier ainsi que la Revue annuelle 2021 sont disponibles sur le site internet.
- Pour voter, rendez-vous sur AccèsD et cliquez sur le bouton « Mon vote ». Des consignes claires seront disponibles pour enregistrer vos votes. Vous pouvez également accéder à la votation par le biais du site internet de notre caisse, et même, sur la page d'accueil du desjardins.com.
- Pour être habilités à voter, vous devrez d'abord être inscrits au service AccèsD. Vous pouvez le faire en contactant votre caisse. Notre plateforme de votation nous permet de confirmer que vous répondez bien aux qualités requises en tant que membre de plein droit.

Dès ce soir 19 avril 2022 à minuit, la période de votation sera ouverte pour une période de 4 jours, soit jusqu'à 23h59 le 23 avril 2022. Je vous rappelle que seuls les membres de plein droit pourront voter.

Les résultats de vote demeurent confidentiels jusqu'au moment du dévoilement.

24 à 48 heures après la période de votation, les votes seront alors publiés sur le site Internet et disponibles auprès de la Caisse. C'est ce qui mettra officiellement fin à l'assemblée générale annuelle de ce soir, à moins d'un vote négatif.

Si jamais il y a un vote négatif sur les propositions, l'assemblée devra se poursuivre à une autre date afin que de nouveaux scénarios soient proposés pour une nouvelle période de votation.

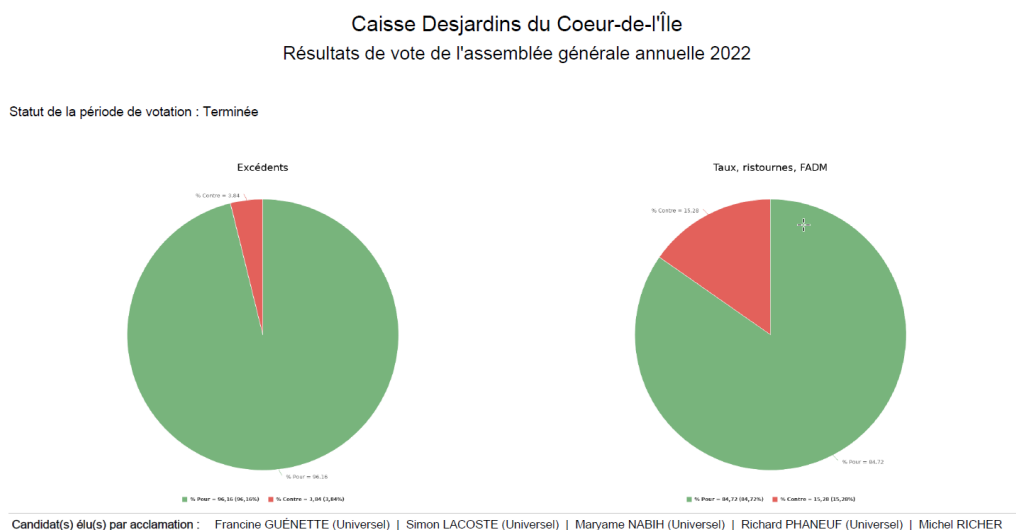
Les scénarios qui sont recommandés par le conseil d'administration sont ceux qu'il estime les plus avantageux pour l'ensemble des membres et sont totalement conformes aux encadrements applicables.

FIN DE LA RENCONTRE ET REMERCIEMENTS – MOT DE LA FIN

Madame Landry termine en remerciant les membres de leur participation à cette assemblée générale et félicite les administrateurs réélus. Elle poursuit en remerciant les personnes qui l'ont accompagnée ce soir pour le bon déroulement de l'assemblée ainsi que tous les membres du conseil d'administration et le personnel de la Caisse pour leur engagement au quotidien à toujours mieux servir les membres.

14. SUIVI DES RÉSULTATS DE VOTE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les résultats des votes recueillis après la période de votation de 4 jours pour les deux (2) recommandations sont de 96,2% en faveur pour la répartition des excédents annuels et de 84,7% en faveur pour les ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles et sur le versement de toute somme au FADM et les taux de ristournes tels que recommandés par le conseil d'administration et présenté par monsieur Cantin durant l'assemblée générale. Les résultats figurent dans le tableau qui suit :



La période de votation de 4 jours étant terminée et les votes recueillis étant favorables pour les deux (2) recommandations, l'assemblée est levée.

Présidente

Secrétaire